

## **Résumé exécutif**

### **Rapport de la Conférence sur les investissements du Secteur privé dans la Région des Grands Lacs**

**Les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa, République démocratique du Congo**

#### **Contexte**

Conformément à l'adoption, le 31 janvier 2014 par le Mécanisme de contrôle régional du Cadre sur la Paix, Sécurité et Coopération en République démocratique du Congo, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs et la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL) ont organisé à Kinshasa, les 24 et 25 février 2016 la première conférence d'investissement du secteur privé (CISP) pour la Région des Grands Lacs.

La cérémonie d'ouverture de la CISP s'est déroulée en présence de plus de 1000 participants issus des secteurs publics et privés de la Région des Grands Lacs et du monde entier. S.E M. Joseph Kabila, Président de la République de la RDC, M. Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations unies, S.E.M. Manuel Domingos Vicente, vice-président de la République de l'Angola représentant le Président Dos Santos en sa capacité du Président en exercice de la CIRGL, Le Dr Elham Ahmed Mahmoud, Commissaire de l'Union africaine responsable pour les infrastructures et de l'énergie et représentant le Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Président de la Commission de l'Union africaine et de M. Albert Yuma, Président de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) représentant le secteur privé ont pris la parole lors de la séance d'ouverture officielle.

La conférence s'est déroulée en présence du vice-président du Burundi, le Dr Joseph Butore, du Premier Ministre de la RDC M. Augustin Matata Ponyo Mapon, du premier Ministre du Rwanda M. Anastaze Murekezi et des ministres venus d'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la RDC, du Kenya, du Rwanda, du Sud Soudan, du Soudan et de l'Ouganda ainsi que des ambassadeurs et de hauts fonctionnaires des pays des Grands Lacs et divers pays. Par ailleurs, des cadres supérieurs et représentants des entreprises privées et des petites et moyennes entreprises (PME), les partenaires au développement, représentants de la société civile et des milieux universitaires ont pris part à cette conférence aux séances hautement interactives qui a amplement donné l'occasion d'échanges d'entreprise à entreprise, d'échanges entre entreprises et gouvernements et des échanges entre gouvernements. Pour faciliter les échanges, la CISP avait prévu des stands d'expositions que les pays membres de la région des Grands Lacs, des organisations et entreprises privées ont utilisés pour exposer des perspectives d'investissements et d'affaires présents dans la région.

Les deux temps forts de cette CISP furent son panel interactif et des sessions plénières, y compris un panel de haut niveau dans lequel le vice-président burundais et les premiers ministres de la RDC et du Rwanda ont échangé avec les délégués sur les efforts consentis au niveau pays afin de promouvoir un environnement plus propice aux affaires et aux investissements. La conférence a également été ponctuée de deux séances plénières, un sur le climat des affaires et des investissements responsable dans la région des Grands Lacs ainsi bien qu'une présentation d'une brève note portant sur des opportunités d'investissement exposant les possibilités d'investissement dans la région dans des projets identifiés. Il y a eu également des tables rondes thématiques dans

les domaines de l'agriculture, l'énergie, la finance, les TIC, les infrastructures, l'exploitation minière et le tourisme. Ces tables rondes ont donné lieu aux débats, aux échanges d'informations et à des recommandations utiles. Les intervenants et modérateurs qui ont pris la parole lors des débats et séances plénières sont des experts dans leur domaine issus du secteur privé, partenaires au développement et des ministères du gouvernement et institutions des pays de la région des Grands Lacs d'Afrique.

Suite aux discussions interactives en groupes et en plénière, la CISP a fait plusieurs recommandations adressées à l'intention des gouvernements de la région, aux partenaires au développement et au secteur privé. Les recommandations ont pour objectif de veiller à la mise en place d'un environnement propice pour mobiliser les investissements dans la région, y compris la mise en place des projets régionaux ayant pour impacte le renforcement de la paix, sécurité et prospérité partagée et du développement dans la région des Grands Lacs d'Afrique.

## **Recommandations**

### **Les Etats signataires du cadre PSC sont invités à:**

1. S'engager à rendre opérationnel le Forum du secteur privé des Grands Lacs et des recommandations pertinentes de la CISP, y compris les projets contenus dans la brève note sur les opportunités d'investissements. Une coopération économique à l'échelle régionale aidera à faire avancer les processus politiques et militaires qui ont pour objectif de stabiliser et de développer la région. La coopération économique régionale vise les causes profondes des conflits en contribuant à la mise en place d'importants cadres de développement internationaux tel que la perspective du développement durable de l'an 2030, l'Accord de Paris sur le changement climatique et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
2. Elaborer un plan qui orientera les projets contenus dans la brève note sur opportunités d'investissement en opportunités jouissant d'une faisabilité bancaire et d'identifier conjointement des possibilités supplémentaires d'investissements régionaux, améliorer le climat d'investissements et poursuivre le dialogue entre les secteurs public et privé sur les modalités de la mise en œuvre des projets;
3. Entreprendre des réformes et l'harmonisation des cadres juridiques en vue de promouvoir l'investissement dans des projets régionaux en veillant à la protection des droits de propriété et d'investissements, la renégociation des contrats et à la responsabilité et la transparence du secteur privé;
4. Garantir la sécurité dans la région, laquelle est cruciale pour améliorer l'image de la région des Grands Lacs en tant destination privilégiée des investisseurs;
5. Promouvoir la stabilité politique et une facilité et prévisibilité des affaires qui influent la prise des décisions par les investisseurs ;
6. Créer un cadre régional d'investissement qui établit de bonnes pratiques et politiques couvrant un large éventail de questions liées au climat d'investissement dans la région, en privilégiant une perspective à long terme, indépendante des alternances politiques et des cycles électoraux, ainsi encourageant le secteur privé à investir dans des projets régionaux de longue durée;
7. Réaliser des analyses approfondies des questions importantes et instruments relatifs au financement des projets tel que les partenariats public privé (PPP) et en particulier, les projets

- régionaux de longue durée, avec une combinaison des incitations durables et la création d'un contexte commercial doté de confiance et de mécanisme de règlement des différends et d'exécution de contrats;
8. Développer et/ou renforcer les capacités nationales et régionales en vue de préparer et de négocier les PPP, notamment en vue d'assurer la paix et le développement plutôt que de ne dépendre qu'à la fiabilité commerciale;
  9. Faire preuve de l'existence des actions participatives dans les projets régionaux stratégiques en garantissant le financement des études de faisabilité et la disposition des garanties souveraines pour attirer un large éventail d'investisseurs;
  10. Intensifier la mobilisation des ressources nationales visant à accroître l'épargne et par conséquent, accroître des fonds destinés à l'investissement, passer en revue des cadres régissant les caisses de retraite régionales et les réserves des banques centrales à mieux tirer parti des investissements issus de divers investisseurs envers les projets régionaux;
  11. Formuler, conformément à l'Agenda de l'an 2063 de l'Union africaine, une attention particulière aux transferts de fonds provenant de la Diaspora, des cadres d'incitation pouvant faciliter les investissements de la Diaspora dans des projets régionaux, à l'instar de ceux appliqués dans les investissements étrangers directs (IED);
  12. Formuler des cadres politiques pouvant renforcer la capacité des PME à améliorer leur productivité, établir des liens avec des grandes entreprises et se regrouper afin de soumissionner pour de plus gros contrats, comme cela se fait au Rwanda où un groupe de paysans assure la fourniture à une grande chaîne hôtelière;
  13. Promouvoir le développement d'ensemble du secteur de l'énergie,(production/récolte, stockage, distribution et réglementation),en s'appuyant sur la création de cadres institutionnels et des modalités de réglementation, négociation des concessions, des tarifs et des contrats d'achat d'électricité, financement des projets, faciliter les investissements et fixer les tarifs préférentiels pour les investisseurs et consommateurs;
  14. Intensifier la lutte contre la corruption avec des directives précises et des incitations réelles et vérifiables, (ex poursuites et peines dissuasives) pour enrayer la corruption au niveau des politiques et de la pratique, afin de rassurer les investisseurs et de promouvoir un comportement responsable des entreprises;
  15. Adapter une approche intégrée sur le développement de l'agro-alimentaire tel que l'utilisation des zones économiques spéciales offrant aux investisseurs des terrains viabilisés, la simplification des règlements applicables aux entreprises et des services partagés pour appuyer les économies d'échelle. Une attention particulière devrait être orientée vers le renforcement des capacités des petits exploitants et l'accès de ceux-ci à la recherche agroalimentaire, aux intrants de qualité et aux équipements pour améliorer la productivité, avec pour observation que ceci pourrait aider dans l'autonomisation des femmes si critique pour le développement;
  16. S'appuyer sur les réussites en place sur la collaboration en place relative au tourisme tel que la coopération du Parc de Virunga, et évaluer le potentiel du tourisme (faune, réserves naturelles, sites historiques), à partir d'une perspective régional avec pour objectif l'élaboration d'un plan directeur pour un tourisme de qualité et abordable qui fait également la promotion du patrimoine culturel, de la biodiversité et des compétences des populations locales et une région des Grands Lacs d'une grande diversité culturelle;

17. S'attaquer aux carences qui rongent les infrastructures touristiques pour garantir la mobilité, l'hébergement et l'accès aux sites touristiques (visa, frais de déplacement, de sortie/entrée et les barrières non-tarifaires), et de penser à assurer une promotion régionale, à l'exploitation et à la conservation de l'environnement entant que des atouts touristiques;
18. Entreprendre la réforme des cadres politiques qui restreignent le mouvement des personnes et des biens, des services, des capitaux et des barrières non-tarifaires qui entravent les échanges intra-régionaux et les flux d'investissement;
19. Mettre en place un réseau régional des agences nationales de la promotion d'investissements visant à harmoniser des politiques, à la préparation des projets régionaux et à favoriser une plateforme commune pour assurer la promotion de la région en tant que destination intéressante pour les investissements et pour changer les perceptions négatives. Ces mesures devraient comprendre les dispositions visant à faire face aux questions relatives à la « bancabilité » du projet et à la protection des investissements à travers des politiques appropriées d'atténuation des risques, des mécanismes, d'arbitrage et de conciliation de l'expropriation et d'autres actions gouvernementales susceptibles d'avoir un impacte négatif sur le processus de prise de décisions pour les investisseurs.
20. Faciliter les travaux sur le terrain et mener des études approfondies des perspectives dans le secteur minier qui exigent d'énormes investissements et les perspectives à long terme et aussi assurer la sécurité et les infrastructures sur lesquels accéder aux sites miniers afin de faciliter la prise de décisions de la part des investisseurs.
21. Etablir une hiérarchie et formalisation de l'exploitation minière artisanale et son habilitation afin de hausser sa productivité, de l'apport de valeur ajoutée et du contenu local (ex le cirage) des produits miniers destinés à l'exportation afin d'améliorer un comportement responsable des entreprises. Les pays doivent collectivement étudier la conception d'un cadre régional pour faire face à la situation des miniers artisanaux, et pour guider des investisseurs potentiels sur la sous-traitance de ces miniers et de les intégrer dans la chaîne de valeurs.
22. Harmoniser les politiques fiscales, surtout celles liées au secteur de l'exploitation des ressources naturelles afin de promouvoir des pratiques justes et un comportement responsable des entreprises, dissuader une exploitation illégale et le commerce des ressources naturelles et attirer les investisseurs de qualité;
23. Investir dans le développement des infrastructures des TIC –tel que les câbles à fibres optiques souterrains (pour réduire le double emploi dans la fourniture des conduites de câble et de veiller à la protection tant physique que juridique de ces câbles), satellites, etc-et d'assurer une formation en compétences non-techniques afin d'encourager l'acceptation de telles opportunités et pour améliorer l'efficacité et le développement des innovations, ainsi contribuant à faire avancer les acquis en matière des TIC dans la région;
24. Améliorer la coordination, réglementation et sécurité du secteur des TIC;
25. Soutenir le développement du secteur financier sous tous les aspects économiques pour faciliter les entrées et sorties, l'inclusion et éducation financières pour formaliser l'intermédiation financière dans les secteurs informels, et pour garantir la disponibilité et l'accès aux financements pour les investissements à long terme;
26. Formuler des cadres incitatifs pour les fonds de pension ou les fonds de placement privé visant à financer les projets régionaux. La structure actuelle des fonds de pension empêche le financement des projets régionaux, d'où la nécessité de faire plus pour orienter les fonds

de pension africain vers l'Afrique, et plus particulièrement, les projets régionaux dans la région des Grands Lacs;

27. Elaborer des politiques (ex renforcer les institutions juridiques et soutenir une forte composante d'état de droit) pour la création d'un environnement qui facilite la mobilisation des ressources nationales et attire les investissements étrangers ainsi que la participation des PME; et
28. Inventorier les mécanismes et dispositions de financement existants des investissements productifs, y compris les marchés financiers émergents, banques, les fonds de capital-investissement, investisseurs institutionnels, et de formes innovantes de financement des PME. On permettra de la sorte la création de moyens innovants supplémentaires de financement intermédiaire et à long terme des projets à long terme mais catalytiques aussi bien que des mesures innovants de l'atténuation des risques pour rassurer les investisseurs privés.

**Le secteur privé est invité à:**

1. Renforcer la capacité de production de la région, à créer d'emplois décents et moyens de subsistance, à améliorer la gouvernance économique et à favoriser l'instauration d'un développement inclusif et d'une prospérité partagée;
2. Investir dans la recherche de reconnaissance ou in-situ en amont sur les possibilités d'investissements afin de cueillir des informations de base pouvant aider dans la découverte, par exemple, d'énormes efforts consentis pour endiguer la corruption, les mouvements illicites de capitaux, améliorer la transparence et les droits de la propriété dans la région, nécessaires à la prise de décisions éclairée;
3. Entreprendre des investissements étendus intégrant le développement des ressources humaines (compétences), surtout dans le domaine de l'économie verte (TIC, tourisme et exploitation minière) et tant donné le faible niveau de main d'oeuvre qualifiée dans le domaine;
4. Entreprendre une collaboration proactive dans le secteur des TIC avec le gouvernement et d'autres acteurs pour investir dans les infrastructures (permanente et de spectre), en veillant à l'accessibilité des services, à l'éducation et à la sensibilisation (culture numérique) pour hausser son acceptation et promouvoir le contenu local pour optimiser l'impacte des TIC dans la région; et
5. Se tenir au comportement responsable des entreprises, surtout dans le secteur minier qui foisonne d'une réputation négative des mouvements illicites de capitaux et de la négligence envers les populations locales, engendrant des dissensions et mettant en danger la durabilité des ses opérations auprès de ces communautés locales.

**Les États signataires au la F-CSP de la RDC et de la Région, partenaires au développement et le secteur privé sont invités à:**

6. Promouvoir les principes du Pacte mondial des Nations Unies portant sur la responsabilité, la redevabilité, la transparence, des investissements plus responsables et la bonne gouvernance en tant qu'éléments clefs pour garantir la confiance des investissements et la promotion de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs;

7. Appuyer une opérationnalisation effective du Forum du secteur privé de la Région des Grands Lacs (FSP-RGL) pour améliorer la contribution du secteur privé à consolider la paix et la sécurité dans la région;
8. S'assurer du soutien des gouvernements et des partenaires au développement pour garantir les mesures visant à alléger les coûts, et accroître l'accès aux finances pour les investissements privés, des projets de long terme et du développement par les petits exploitants;
9. Garantir la priorisation par les gouvernements et des partenaires au développement vers le renforcement de la capacité de production des pays pour ainsi accroître les recettes pour les gouvernements, avec le potentiel d'accroître les capacités des gouvernements à financer les besoins sociaux et de développement des pays, et ce sur le long terme;
10. Collaborer pour veiller à ce que l'approche des investissements portant sur les biens publics (tels que les infrastructures, l'énergie et les carences dans le domaine des compétences) sont abordés afin d'améliorer la viabilité des opportunités identifiées pour l'investissement par le secteur privé;
11. Entretenir un dialogue continu sur les approches stratégiques pour mieux bâtir une capacité de production, promouvoir le développement du secteur privé, harmoniser les politiques et attirer les investissements dans la région; et
12. Assurer une collaboration entre le secteur privé et les gouvernements pour investir dans les infrastructures, assurer une meilleure accessibilité aux services, promouvoir l'éducation et faire connaître l'existence d'opportunités et renforcer le contenu local dans la production et exportation des produits issus de la région.